

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	29 (1921)
Heft:	2
Rubrik:	Recrutement de nouveaux adhérents

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Recrutement de nouveaux adhérents

Aux caissiers des sections !

Nous prions instamment les caissiers des sections de la Croix-Rouge de nous faire parvenir **dès que possible** les comptes concernant le recrutement de nouveaux membres, et d'adresser à notre compte de *chèques postaux N° III. 877, à Berne, la moitié de la recette nette.*

D'après la décision de la Direction, la moitié de la recette concernant les ventes de cartes d'adhérents à la Croix-Rouge reste entre les mains des sections, l'autre moitié revient au Comité international à Genève. Nous lui ferons parvenir cette somme dès que nous serons en possession de *toutes* les sommes dues par les sections.

Le produit de la vente des cartes doit être comptabilisé à part et ne doit pas rentrer dans les comptes de la collecte de février.

* * *

Plusieurs sections nous ont commandé les cartes de membres avec un sérieux retard; c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu leur livrer cartes et pochettes en temps voulu. Elles voudront bien nous excuser d'autant plus que c'est bien de leur faute si les livraisons subissent quelque retard.

*Le Secrétariat général
de la Croix-Rouge.*



Cours pour infirmières-visiteuses

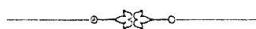
La section genevoise de la Croix-Rouge fait donner en février-mars, à l'école d'études sociales pour femmes, à Genève, un cours dont le programme peut être demandé « Genève, rue Charles Bonnet 6 ».

Ce cours doit commencer le 14 février; il durera jusqu'au 12 mars. Il est destiné spécialement aux infirmières qui désirent se perfectionner dans les sciences sociales, mais toutes les personnes s'intéressant à ces questions si actuelles peuvent se faire inscrire.

Seules les infirmières diplômées pourront se présenter à l'examen du certificat d'infirmières-visiteuses.

Pour un total de 65 heures de cours, le prix d'inscription est de 80 fr.

Au programme, nous lisons: Rôle de l'infirmière-visiteuse dans la société. Notions de droit social. Protection de l'enfance. Assistance publique médicale, assistance sociale, hygiène sociale, hygiène de la femme, de l'enfant, de la nourrice et des nourrissons. Lutte contre la tuberculose, contre l'alcoolisme, etc. Sourds, muets, anormaux; prophylaxie générale des maladies contagieuses; gymnastique médicale, etc., etc.



L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro une circulaire du Service de santé belge, et diverses communications.

M¹.